



---

# VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement des Rivières

---

RÈGLEMENT R.C.A.2V.Q. 185

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME  
RELATIVEMENT À LA ZONE 23009CB**

---

**Avis de motion donné le 24 janvier 2017  
Adopté le 28 février 2017  
En vigueur le 8 mars 2017**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 23009Cb située approximativement à l'est de l'avenue Godin, au sud de la rue Fortin, à l'ouest du boulevard Pierre-Bertrand et au nord de la rue Nolin.*

*La zone 23014Cb est agrandie à même une partie de la zone 23009Cb afin d'y appliquer les normes prescrites pour la zone 23014Cb.*

**RÈGLEMENT R.C.A.2V.Q. 185**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME  
RELATIVEMENT À LA ZONE 23009CB**

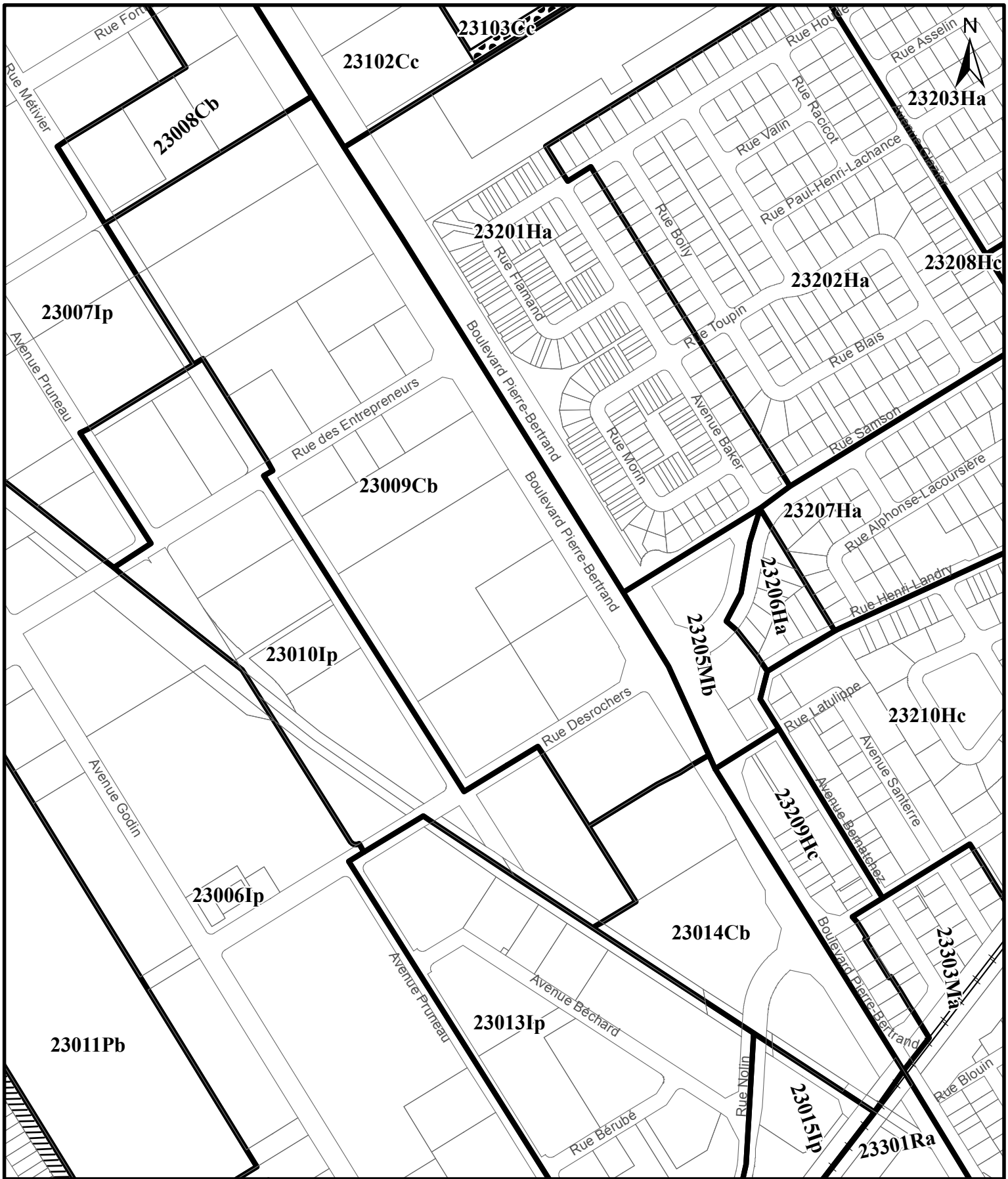
LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT  
DES RIVIÈRES, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe I du *Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme*, R.C.A.2V.Q. 4, est modifiée, au plan numéro CA2Q23Z01, par l'agrandissement de la zone 23014Cb à même une partie de la zone 23009Cb qui est réduite d'autant, tel qu'illustré au plan numéro RCA2VQ185A01 de l'annexe I du présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

*(article 1)*

PLAN NUMÉRO RCA2VQ185A01



**RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME**  
**ANNEXE I - ZONAGE**  
**EXTRAIT DU PLAN CA2Q23Z01**

**SERVICE DE LA PLANIFICATION  
 ET DE LA COORDINATION DE  
 L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Date du plan : 2016-10-11  
 No du règlement : R.C.A.2V.Q.185  
 Préparé par : M.M.

No du plan : RCA2VQ185A01  
 Échelle : 1:5 000

## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 23009Cb située approximativement à l'est de l'avenue Godin, au sud de la rue Fortin, à l'ouest du boulevard Pierre-Bertrand et au nord de la rue Nolin.*

*La zone 23014Cb est agrandie à même une partie de la zone 23009Cb afin d'y appliquer les normes prescrites pour la zone 23014Cb.*

*Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.*